



Aikido
FFAB BZH

Commission Finance

Guerlédan 19 Novembre 2023

1- Plaquette 2022-2023

1.1- Compte de résultat

Zoom sur l'activité organisation de stage

Zoom sur l'enveloppe formation 2022-2023

1.2 - Bilan

2- Prévisionnel 2023-2024

3- Protocole financier

1- Plaquette 2022-2023

disponible sur <https://aikidobretagneffab.bzh/ag-2023/>



1.1 Compte de résultat 2022-2023

Les Produits sont supérieures de **29%** par rapport au prévisionnel (8k€).

Cet écart vient principalement

- d'une augmentation de la fréquentation des stages (2,7 k€)
- de l'augmentation du nombre de licenciés (2,6 k€ ristourne FFAB)
- d'une opération de vente de veste (2,4 k€)

Les charges sont supérieures au prévisionnel de **3,7%** (1,1 k€),

la source de cet écart :

- est l'opération veste (2,5 k€)

Résultat de l'exercice : **+ 1 768 €** vs un prévisionnel à – 5 082 €

Zoom sur l'activité « Organisation de stage »

L'organisation des stages, le 1^{er} pôle de dépenses de la ligue : 43% des charges.

Charges : 14 534 €

Produits : 14 720 €

Bilan 22-23 à l'équilibre, pour mémoire le Bilan 21-22 : - 3 777 €

Zoom sur l'enveloppe formation 2022-2023

La formation, le 2eme pôle de dépense : 16% des charges

Bilan 2022-2023 : - 5 421 € pour un prévisionnel de -5 000 €

2 grandes actions :

- Subvention du stage de cohésion de Guerlédan : -2 388 €
- Aide à la formation DCDAF : -3 033 €

Pour rappel le DCDAF est accessible sur le site



LA LIGUE ▾

AÏKIDO ▾

LES STAGES ▾

RESSOURCES ▾

LIENS

Contactez-nous

 FACEBOOK 




AIDE FINANCIERE FORMATION
La ligue soutien les aikidokas dans leur démarche de formation et de perfectionnement.



ASSEMBLEE GENERALE
Samedi 19 Novembre 2022 - 16h30
Pour plus d'infos


Ligue de Bretagne d'Aïkido - FFAB
Une ligue au service des aikidokas.

 Trouvez un dojo

 Contactez-nous



Bilan DCDAF

13 demandes DCDAF amorcées

13 demandes complètes et ayant permis un remboursement :

- 6 dossiers « stage jeunes intensif »
- 4 dossiers « BF »
- 3 dossiers « Hauts niveau »

1.2 Bilan 22-23

Pas d'évolution notable.

Augmentation de la disponibilité de 5 %.

Disponibilité fin 22-23 :

36 886 € ce qui représente plus d'un an de Produit.

3- Prévisionnel 2023-2024

Grandes lignes du prévisionnel 23-24

Hypothèses sur les produits :

Produits prévus en retrait de 5% (-1,8 k€)

Maintien du nombre de licenciés.

Maintien de la fréquentation aux stages

Absence des recettes liées aux vestes

Grandes lignes du prévisionnel 23-24

Hypothèses sur les charges :

Hausse des charges de 24% (8,3 k€) liée :

- Augmentation des frais des intervenants des stages : + 1,6 k€
- Charge stage de Guerlédan : + 2 k€
- Mise en place d'un Fonds de Développement : 5 k€ (Nouvelle action)

Grandes lignes du prévisionnel 23-24 :

Le Fonds de Développement qu'elle est son but ?

encourager la créativité collective

Permettre la mise en place de projets novateurs

promouvoir la pratique de l'Aïkido

multiplier les projets à travers la région

renforcer la visibilité de l'Aïkido



Grandes lignes du prévisionnel 23-24 : Le Fonds de Développement qu'est ce que c'est ?

Critères d'éligibilité :

1. Les projets peuvent être proposés par
 1. les Clubs,
 2. les Comités Départementaux
 3. les Commissions Techniques
2. Tous les projets doivent être en rapport avec la pratique ou la promotion de l'Aïkido.

Montant maximal de la subvention 1 000 € par action.

Grandes lignes du prévisionnel 23-24

Disponibilité fin 23-24 :

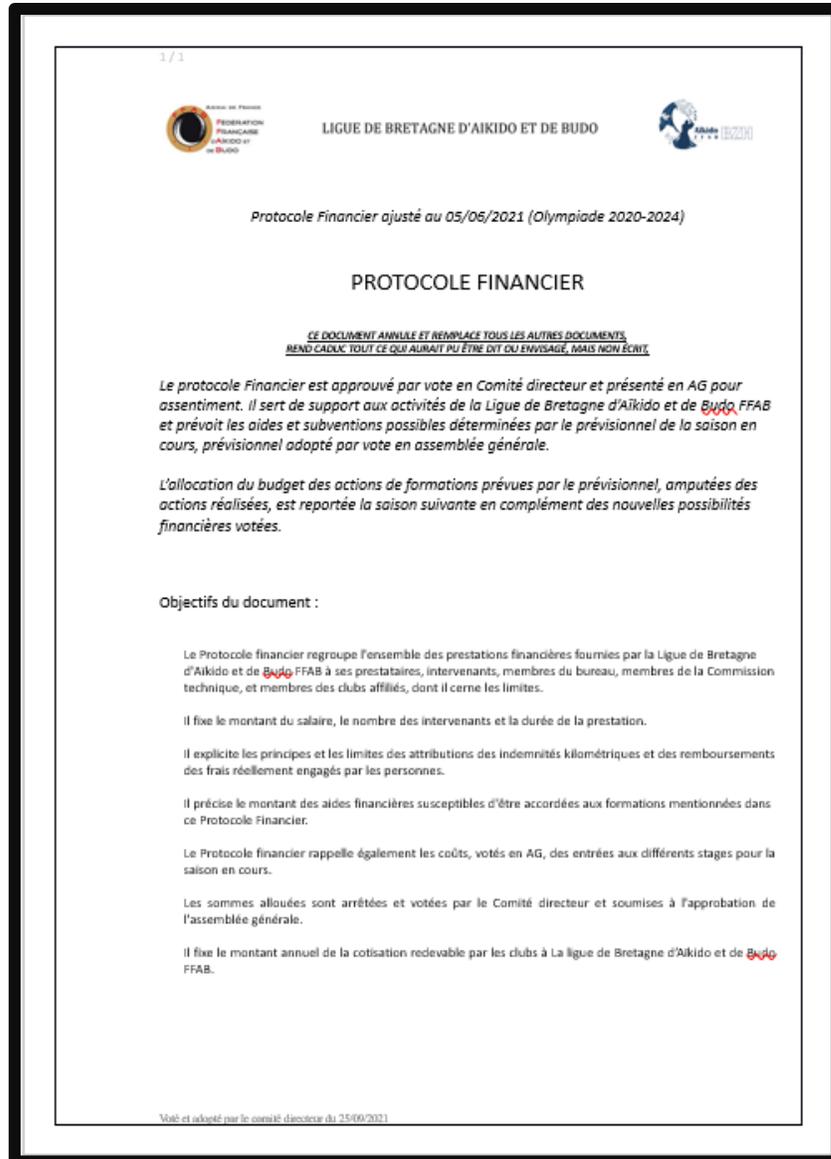
Baisse des disponibilités de 23%

Utilisation de 8 435 € de fonds propre afin de financer l'exercice 23-24.

Atterrissage prévisionnel : 28 451 €

4- Protocole financier

Protocole financier



Corps du document inchangé.

Actualisation et/ou modification des Annexes

Annexe 1

8 / 13

Annexe 1 : Barème de remboursement de la Ligue Bretagne d'Aïkido et de Budo (SAISON 2023-2024)

Repas : ~~36 €~~ ~~29 €~~
Hébergement : ~~83 €~~ ~~70 €~~ (petit déjeuner compris)

Voiture A + R < 800 km = 0.45€/km
Distance parcourue > 800 km = 0.34€/km

Si vous souhaitez faire don de vos frais à la Ligue de Bretagne et profiter d'une réduction d'impôt merci de prendre contact avec le Trésorier de la Ligue pour connaître la marche à suivre (<https://www.service-public.fr/associations>).

Frais du président et des ACT :

Pour le Président et les ACT, les frais suivants sont pris en charge par la Ligue, lors de la participation et de l'organisation des stages de la ligue :

- Frais de participation (repas, logement)
- Frais de transport
- Entrée aux stages

Le Président peut donner délégation à un membre du bureau pour le représenter lors d'un stage.

- Le Comité Directeur sera prévenu de cette délégation.
- Les frais sont pris en charge par Ligue pour la personne qui représente le Président.

Frais des responsables de commission ou de son représentant :

Pour les responsables de commission ou personne mandatée par le président, les frais suivants

Révision du barème des repas et des hébergements :

Alignement sur le barème de la FFAB

Annexe 3

10 / 13

Annexe 3 : Tarifs des différents stages de la ligue Bretagne d'Aïkido et de Budo FFAB (SAISON 2023-2024)

L'ensemble des stages sont gratuits pour les moins de 18 ans.

Le stage est gratuit pour les personnes réalisant l'inscription dans la limite de deux personnes par stage.

Types de stage	Nombre de cours	Tarif
National & National en ligue	3 cours	30 €
	2 cours	25 €
	1 cours	20 €
National Formation juges & profs Formation CNF Formation 3 et 4eme dan	1, 2, ou 3 cours	Forfait 30 €
National jeunes	1, 2, ou 3 cours	Gratuit
Ligue	3 cours	30 €
Atelier 3/4 D	2 cours	25 €
	1 cours	20 €
Prépa 1 ^{er} 2eme Dan	1 cours	20 €
École régionale BIFA	2 cours	25 €
	1 cours	20 €
Startijenn	1, 2 ou 3 cours	10 €

Rajout de la gratuité pour les personnes réalisant les inscriptions au stage dans la limite de deux personnes par stage

Annexe 5

12 / 13

Annexe 5 : Subvention de la Ligue de Bretagne (SAISON 2023-2024)

La Ligue de Bretagne d'Aïkido et de Budo FFAB Aïkikaï de France prévoit une subvention de 350 € ~~300 €~~ pour les organes déconcentrés de la fédération demeurant sur son territoire : les Comités départementaux.

Augmentation de la subvention aux Comités Départementaux